SCEAUX.fr

ou au 01 41 13 33 00

Jusqu'à 23 h, la mise à disposition des locaux est gratuite pour les associations scéennes à but non lucratif et/ou pour des associations organisant des manifestations d'intérêt local à but désintéressé. Elle est payante pour tous les autres types de réservations. Tout dépassement d'horaire au-delà de 23 h est facturé selon la grille tarifaire, quel que soit le statut de l'occupant.

Pour les particuliers, contacter le service Sceaux info mairie.

Organisme

Nom de l'organisme

Adresse de l'organisme (obligatoire)**:**

Téléphone de l'organisme

E-mail de l'organisme

Représentant légal de l'organisme

Demandeur

Civilité (obligatoire)

- ( ) Madame
- ( ) Monsieur

Prénom(s)

Nom

Fonction

Adresse (obligatoire)**:**

Téléphone (obligatoire)**:**

E-mail (obligatoire)**:**

ÉTAPE SUIVANTE

VILLE DE SCEAUX
À LA CROISÉE DES TALENTS

MAIRIE DE SCEAUX
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN
92330 - SCEAUX

01 41 13 33 00

LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom

✖ DÉSINSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION **STRATIS**